

## Appel à projets recherche 2019

### Mise à jour des rubriques

(validé par le Conseil académique – séance du 22 novembre 2018)

**ATTENTION pour l'appel d'offre 2019** : Nous avons insisté en 2017 et en 2018 sur l'intérêt d'abonder la plate-forme HAL-UA, afin d'accroître la lisibilité de la production scientifique de notre université. Ainsi, seules les demandes émanant des équipes, des enseignants chercheurs et des chercheurs ayant déposé leurs publications depuis 2016 sur la plateforme HAL-UA seront prises en compte. Les commissions de la Recherche de chaque Pôle vérifieront que les dépôts ont bien été faits avant analyse des demandes 2019.

## I. RUBRIQUES

Pour la répartition des crédits, les modalités retenues seront les suivantes :

### 1) Soutenances de thèses et d'HDR

Il s'agit du financement d'une partie des frais de déplacement d'un membre de jury de thèse ou d'HDR soutenue ou à soutenir à l'UA en 2019. Le déplacement des rapporteurs de thèse n'est pas concerné, dans la mesure où celui-ci fait l'objet d'un financement spécifique par l'école doctorale.

Informations et documents à fournir :

- nom de l'étudiant / nom de l'aspirant HDR
- nom et université d'appartenance du membre du jury s'il est connu – à défaut, l'origine géographique (exemple : France hexagonale : Université de Limoges ou Université de Strasbourg)

**Modalités de financement a priori (celles-ci sont susceptibles d'être réajustées en commission en fonction des demandes et du montant effectivement disponible)**

Attention, les montants attribués pour des demandes en 2018 pour des thèses qui n'auraient pas été soutenues effectivement seront déduites de la somme à attribuer au laboratoire en 2019, en revanche, les soutenances qui auraient lieu fin 2018 et qui n'avaient pas été présentées seront éligibles à l'appel de 2019. Il en va de même pour l'HDR.

*Note : l'avis motivé du directeur de thèse et l'engagement de l'aspirant HDR ne sont pas sollicités mais, en introduisant la demande, le directeur du laboratoire s'engage à ce que ces soutenances aient lieu.*

Un forfait de base est établi :

Déplacements depuis la Caraïbe vers UA: 750 euros

Déplacements Europe et Amérique vers l'UA : 1 000 euros

Déplacements Etranger et territoires éloignés (COM) vers UA: 1 500 euros

## 2) Missions d'échanges scientifiques

### 2-1. Missions des doctorants

L'attribution d'une mission à un doctorant n'est pas subordonnée à un dépôt de publication sur la plateforme HAL-UA.

Un seul financement par doctorant, préférentiellement en 2ème ou 3ème année. Pas de financement pour le recueil de données en 4ème année ou plus.

Rmq : Pour les doctorants à 50%, les durées indiquées ci-dessus sont à multiplier par 2, pas de financement pour le recueil de donnée à partir de la 7ème inscription.

Un forfait de base est établi pour les déplacements des doctorants hors de leur laboratoire d'accueil (stages, travail de terrain, recherche bibliographique, congrès etc.). Il est appliqué à hauteur de 100% quand toutes les informations sont fournies (nom de l'étudiant, date prévue, pertinence du déplacement). Seul 50% de ce forfait est attribué dans le cas d'informations manquant partiellement.

Déplacements vers la Caraïbe : 750 euros

Déplacements vers l'Europe et l'Amérique : 1 000 euros

Déplacements vers l'Etranger et les territoires éloignés (COM) : 1 500 euros

### 2-2. Enseignant-chercheurs, chercheurs et post-doc

Une mission par enseignant-chercheur par an.

Un forfait de base est établi pour les congrès et collaborations. Il est appliqué à hauteur de 100% quand toutes les informations sont fournies (congrès prévu avec communication, pertinence du déplacement). Seul 50% de ce forfait est attribué dans le cas d'informations manquant partiellement ou que les congrès sont pour une participation sans communication.

Déplacements vers la Caraïbe : 750 euros

Déplacements vers l'Europe et l'Amérique : 1 000 euros

Déplacements vers l'Etranger et les territoires éloignés (COM) : 1 500 euros

## 3) Intégration de jeunes chercheurs

Proposition d'affecter 2000 euros pour l'intégration d'enseignants-chercheurs nouvellement recrutés. Application uniquement aux Maîtres de Conférences.

## 4) Accueil de chercheurs étrangers

Un forfait de base est établi

Déplacements depuis la Caraïbe : 750 euros

Déplacements depuis l'Europe et l'Amérique : 1 000 euros

Déplacements depuis l'Etranger et les territoires éloignés (COM) : 1 500 euros

## 5) Communication

### 5-1. Publications d'articles et d'ouvrage, frais de traduction

Financement à 100% (2000 euros maximum par publication avec un maximum de 5 publications par laboratoire selon le montant attribué à la Commission Recherche pour le BQR en 2019) des demandes documentées et justifiées (facture d'éditeur, preuves de publications, etc.).

Financement à 50% des demandes partiellement documentées.

Brevet : financement à 100% de la partie incompressible (taxes) et à 50% de la prestation de services.

### 5-2. Colloques

Financement accordé selon la documentation et les justifications fournies (budget crédible appuyé par des devis, présence de co-financements avérés, bénéfices perceptibles pour l'établissement, etc.).

## 6) Relations avec les grands organismes, soutien aux projets à caractère transversal.

Sont priorisés les projets portés par des agents présents sur l'établissement, ayant fourni des preuves de production relatives aux financements précédents et aux projets cofinancés. Le pourcentage de financement est proposé au regard des documents et des justifications fournies.

***Note générale :** l'attribution des crédits pour l'ensemble des rubriques, sera effectuée en fonction et dans la limite du montant global consacré à l'appel à projets recherche.*

## II. TRANSMISSION DES DEMANDES

Les projets devront être transmis par le responsable de l'unité de recherche contractualisée au Bureau de la recherche scientifique le vendredi 11 janvier 2019 à 12h00 (délai de rigueur) par envoi numérisé sur les adresses suivantes : [jean-charles.david@univ-antilles.fr](mailto:jean-charles.david@univ-antilles.fr) et [brs@univ-antilles.fr](mailto:brs@univ-antilles.fr). Ils feront l'objet d'un accusé de réception. **Aucun dossier transmis en retard ne sera accepté et les dossiers incomplets risquent d'être pénalisés dans le traitement.**

Par ailleurs, l'ensemble des demandes de chaque équipe devra être accompagné d'un résumé synthétique de 2 ou 3 pages, rédigé par le responsable de l'équipe et rappelant, pour chaque demande, la rubrique concernée.

Je vous saurai gré de bien vouloir communiquer cet appel à projets aux membres de votre unité de recherche et de veiller à ce que les délais et la forme soient respectés.

Pointe-à-Pitre, le 23 novembre 2017

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

